Démarches administratives

- **Marco Vogt S'expatrier facilement au PARAGUAY**
- **Alberto Poletti Adorno. Avocat. Membre de Vinclum Abogados**
- **Ambassade de France au Paraguay**
- **Clément Merca**
- **Voyage avec un mineur : autorisation obligatoire**

Marco Vogt S'expatrier facilement au PARAGUAY

Téléphone

Position GPS

Site web

* Aides et conseils avant votre départ concernant les documents français nécessaires et indispensables afin d’obtenir un premier titre de séjour au PARAGUAY.

*Accueil à aéroport international de Asunción.

* transport de l’aéroport jusqu à votre lieux de résidence .

* Afin de fpaciliter les entretiens et l’organisation des démarches indispensables ,nous allons vous offrir le logement dans le magnifique hôtel de Natalia notre amie et partenaire le temps du dépôt de votre demande de résidence (,wifi,climatisation,salle à manger et de billard, jardin tropical, piscine, etc...)

*Organisation et déplacements afin de constituer et de rassembler tous les documents nécessaire au dépôt de votre première demande de titre de séjour au Paraguay. Si vous respectez nos conseils , un dossier standard est déposé en moins de 2 jours ouvrables sauf incidents indépendant de notre volonté. (mouvement social , conditions climatiques extrêmes, etc...)

* nos prix sont très abordables .

nos prix sont très abordables .

6.000.000 de guaranis pour 1 personne adulte.

(soit 723 euros au change du 24/01/2025)

3.000.000 de guaranis par adulte supplémentaire qui dépose en même temps

(soit 361,50 euros au change du 24/01/2025)

2.000.000 de guaranis par personnes mineures de moins de 18 ans

(soit 241 euros au change du 24/01/2025) .

Alberto Poletti Adorno. Avocat. Membre de Vinclum Abogados

Téléphone

Position GPS

Site webe

Membre de la liste des avocats du Consulat de France. Langues parlées : espagnol, anglais, français, italien, portugais

Avocat au Barreau du Paraguay depuis 2001. Docteur en Droit Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Membre de la liste des avocats du Consulat de France. Traducteur français-espagnol
Vinclum Abogados est un Cabinet qui couvre plusieurs domaines du droit. Me Poletti Adorno est un avocat spécialisé en droit civil, pénal et administratif ainsi que d'autres branches. Il travaille également dans le conseil pour les personnes et entreprises qui souhaitent s'installer au Paraguay avec ses associés.

Alberto Poletti Adorno. Avocat. Membre de Vinclum Abogados
? Téléphone +595 985 241932

Courriel apoletti@vinclum.com.py
?? Position GP **https://maps.app.goo.gl/AJRvz7KJgszBmJWh7**

? Site web **www.vinclum.com.py**

Avocat au Barreau du Paraguay depuis 2001. Docteur en Droit Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Membre de la liste des avocats du Consulat de France. Traducteur français-espagnol
Vinclum Abogados est un Cabinet qui couvre plusieurs domaines du droit. Me Poletti Adorno est un avocat spécialisé en droit civil, pénal et administratif ainsi que d'autres branches. Il travaille également dans le conseil pour les personnes et entreprises qui souhaitent s'installer au Paraguay avec ses associés.

Cabinet d'Avocats Alberto POLETTI

adresse : Adrian Matheu Aguilar 345, Asunción 001402, Paraguay; +595 21 205 215; info@vinclum.com.py.

Ils sont 8 avocats avec chacun leurs spécialités. C



Ambassade de France au Paraguay

Ambassade de France au Paraguay – Asunción

Adresse :
Avda. General Santos 465 c/ España
Asunción, Paraguay

Téléphone :
Standard : (+595 21) 212-269 / 212-449 / 448-432 / 213-840
Urgence (nuit, week-ends et jours fériés) : +595 971 995 656

Fax :
(+595 21) 211-690

Email :
chancellerie.assomption-amba@diplomatie.gouv.fr

Site internet :
https://py.ambafrance.org

Fermeture du consulat de France au Paraguay

Depuis le 21 juin 2016, les fonctions consulaires de la France au Paraguay ont été transférées au Consulat général de France à Buenos Aires (Argentine).

L'ambassade de France à Asunción ne traite plus les demandes de passeports, cartes d'identité, actes d'état civil ou visas. Pour toute démarche administrative consulaire, les citoyens français résidant ou de passage au Paraguay doivent s'adresser au consulat général à Buenos Aires.

Un consulat honoraire reste présent à Ciudad del Este pour l'assistance de base en cas d'urgence, mais ses services sont limités.

Contacts utiles :

Ambassade à Asunción : chancellerie.assomption-amba@diplomatie.gouv.fr

Consulat général à Buenos Aires : https://ar.ambafrance.org

Clément Merca

Clément Merca

https://www.facebook.com/share/1FcQ5k9fEw/

Wattapp +33 6 48 31 47 45

Accompagnement a la résidence

CE QUE LE SERVICE COUVRE

Explication claire du parcours de résidence (résidence temporaire et cédula)

Vérification des documents requis selon votre situation personnelle

Accompagnement dans les démarches locales

Prise en charge de certains frais opérationnels liés au dossier :

traductions

légalisations

déplacements

démarches Informática (casier judiciaire paraguayen)

Disponibilité pour répondre à vos questions strictement liées à la procédure de résidence

Processus conforme au cadre légal paraguayen

CE QUE LE SERVICE NE COUVRE PAS

Aucun raccourci illégal ou procédure “express”

Aucune promesse irréaliste sur les délais

Aucun accompagnement psychologique ou “coaching de vie”

Aucun conseil fiscal ou financier global

Les frais administratifs officiels à régler directement aux autorités, notamment :

frais de dépôt du dossier à l’immigration

(environ 400 EUR – estimation début 2026)

frais Interpol

(environ 20 EUR par demande Interpol)

PRIX (INDICATIF)

Accompagnement résidence temporaire, cédula et RUC (numéro fiscal)

600 EUR par personne

10 % de réduction à partir de la 2ème personne

15 % de réduction à partir de la 3ème personne

Accompagnement résidence temporaire et cédula

550 EUR par personne

380 EUR par enfant de moins de 14 ans

10 % de réduction à partir de la 2ème personne

15 % de réduction à partir de la 3ème personne

Accompagnement résidence permanente et cédula de 10 ans

550 EUR par personne

380 EUR par enfant de moins de 14 ans

10 % de réduction à partir de la 2ème personne

15 % de réduction à partir de la 3ème personne

Accompagnement cédula uniquement

280 EUR par personne

Ces montants couvrent l’accompagnement.

Les frais administratifs officiels sont à régler séparément.

Voyage avec un mineur : autorisation obligatoire

Voyage avec un mineur : autorisation obligatoire

Si vous voyagez avec un mineur et qu'un seul parent l'accompagne, il est **obligatoire** d'obtenir un **PERMISO DEL MENOR** pour franchir **toute frontière**, y compris à l'intérieur du **Mercosur**.

Cette autorisation doit être :

- **signée par les deux parents**,
- établie **au Juzgado de Paz** correspondant à votre quartier,
- puis **légalisée par le même tribunal**.

? **La même procédure s'applique si le mineur voyage seul**, sans aucun parent.

Sans ce document, le passage en douane peut être **refusé**, même pour un trajet régional.

.